

2024-2025	Master	Ingénierie des Systèmes Complexes			
	Niveau	MASTER 1	MASTER 1	MASTER 2	MASTER 2
	Parcours	Parcours VISTA CT	Parcours RISE CT	Parcours VISTA CT	Parcours RISE CT
Semestre 1 Session 1	Rentrée	Le 01/09/2025 à 10 heures	Le 01/09/2025 à 10 heures	Le 29/09/2025 à 10 heures	Le 15/09/2025 à 10 heures
	Début des enseignements	A partir du 08/09/2025	A partir du 08/09/2025	A partir du 29/09/2025	A partir du 16/09/2025
	Fin des enseignements	19/12/2025	19/12/2025	Période alternant semaines en formation et semaines en entreprise pour les contrats de professionnalisation 20/02/2026	Période alternant semaines en formation et semaines en entreprise pour les contrats de professionnalisation 20/02/2026
	Examens semestre impair	Examens anticipés après chaque enseignement et au plus tard le 19/12/2025 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement et au plus tard le 19/12/2025 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement et au plus tard le 20/02/2026 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement et au plus tard le 20/02/2026 inclus
	Jury de semestre impair	du 26/01/2026 au 06/02/2026	du 26/01/2026 au 06/02/2026	du 30/03/2026 au 10/04/2026	du 30/03/2026 au 10/04/2026
Semestre 2 Session 1	Début des enseignements	à partir du 05/01/2026	à partir du 05/01/2026		
	Fin des enseignements	07/05/2026	15/05/2026		
	Stage attributif d'ECTS			Possible du 02/03/2026 au 17/07/2026 d'une durée de 4 à 6 mois - Soutenances possibles du 7 au 11/09/2026*	Possible du 02/03/2026 au 17/07/2026 d'une durée de 4 à 6 mois - Soutenances possibles du 1er au 11/09/2026*
	Stage non attributif d'ECTS	Possible du 11/05/2026 au 17/07/2026 ou pour les redoublants sur l'année, d'une durée maximale de 924 h (6 mois) hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider**	Possible du 18/05/2026 au 17/07/2026 ou pour les redoublants sur l'année, d'une durée maximale de 924 h (6 mois) hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider**	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 924 h (6 mois) hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider**	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 924 h (6 mois) hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider**
	Examens semestre pair	Examens anticipés au fil de l'eau après chaque enseignement et au plus tard le 23/05/2025 inclus	Examens anticipés au fil de l'eau après chaque enseignement et au plus tard le 23/05/2025 inclus		
	Jury de semestre pair et d'année	du 1er/06/2026 au 12/06/2026	du 2/06/2025 au 13/06/2025	du 14 au 18/09/2026	du 14 au 18/09/2026
Session 2	Session semestre impair	du 22/06/2026 au 3/07/2026 inclus	du 22/06/2026 au 3/07/2026 inclus	du 31/08 au 4/09/2026 inclus	du 31/08 au 4/09/2026 inclus
	Session semestre pair	du 22/06/2026 au 3/07/2026 inclus	du 22/06/2026 au 3/07/2026 inclus		
	Jury session 2	du 29/06 au 10/07/2026	du 29/06 au 10/07/2026	du 15 au 26/09/2026	du 15 au 26/09/2026
Vacances universitaires	Toussaint	Du 25 OCTOBRE 25 au 2 NOVEMBRE 25 inclus			
	Noël	Du 20 DECEMBRE 25 au 4 JANVIER 26 inclus			
	Hiver	du 21 FEVRIER au 1er MARS 26 inclus			
	Printemps	du 18 au 26 AVRIL 26 inclus			
	Été	à partir du 18 JUILLET 26 (fermeture établissement)			

¹ Toute durée inférieure relève d'une situation devant rester marginale. Elle est soumise à l'approbation du directeur sur appréciation du responsable d'année qui veillera d'une part, à conserver une cohérence pédagogique en termes d'acquisition des compétences pour la délivrance d'un même diplôme et d'autre part, à harmoniser l'évaluation des étudiants qui soutiendraient sur la même période.

* Dates pouvant fluctuer en fonction de la situation particulière de l'étudiant - Le stage pourra alors s'étaler jusqu'au 31/08/2026 sous réserve pendant la fermeture de l'université, de la mise en place du suivi pédagogique et administratif correspondant, avec une soutenance de stage en septembre

** Pour les redoublants, dates possibles dès le début de l'année jusqu'à la date de fermeture de l'université, sous réserve de l'emploi du temps obligatoire des enseignements restant à valider